

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 10 février 1853.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués au Ministère des Finances pour l'exercice 1853 s'élèvent à fr.			10,823,310 »
Les crédits proposés pour l'exercice 1854 sont de			10,821,563 »
Le Budget de 1854 présente donc sur celui de 1853 une différence en moins de fr.			1,745 »

Bien que cette diminution soit insignifiante, les Chambres y verront, de la part du Département des Finances, la ferme résolution de réaliser toutes les économies compatibles avec les exigences d'une bonne administration.

Les explications qui vont suivre permettront d'apprécier les changements, du reste fort peu nombreux, introduits dans ce Budget.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel.*

Cet article présente une augmentation de 3,000 francs; mais elle est compensée par une réduction équivalente sur le crédit affecté au personnel des agents du trésor.

Par suite de la création de dix-huit agences nouvelles dans les arrondissements, une division du crédit alloué pour le service du trésor a dû être établie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une partie du crédit (6,500 francs) a été réservée pour l'administration centrale, dont les attributions devaient prendre un nouveau développement : en proposant, par le projet de loi déposé dans la séance du 19 février 1851, le transfert de cette somme au crédit destiné au personnel de l'administration centrale, on a fait remarquer que l'on ne pouvait encore déterminer, d'une manière précise, la mesure des besoins qu'entraînerait, pour cette administration, l'organisation de nouvelles agences, et que l'on ne pouvait considérer la somme de 6,500 francs que comme une évaluation au *minimum*.

Il est reconnu aujourd'hui que la part faite à l'administration centrale dans la répartition du crédit est insuffisante, tandis que celle qui a été attribuée aux agents du trésor excède les besoins réels de ce service. C'est ce qui justifie le transfert proposé.

A l'occasion du Budget de l'exercice 1853, on a fait pressentir la nécessité d'augmenter ultérieurement le même crédit, afin de le mettre en rapport avec les nouvelles exigences qui résultent de l'exécution de la loi sur les successions en ligne directe.

D'autres lois ont également été votées depuis 1851; elles ont eu pour conséquence un accroissement de travail pour l'administration centrale, sans que cependant le crédit ait subi le moindre changement. On citera entre autres, la loi sur le débit des tabacs, la loi qui autorise l'emprunt de 26 millions et en dernier lieu celle qui a décrété la conversion des emprunts 5 p. %.

Si l'on se dispense pour le moment de proposer une augmentation de crédit, c'est que l'on n'est pas encore à même d'apprécier la mesure véritable des besoins, et que la plus sévère économie présidant à la distribution du travail à l'administration centrale, une pareille proposition ne sera faite ultérieurement, que si la nécessité absolue en est un jour reconnue.

ART. 5. — *Honoraires des avocats et avoués du Département des Finances; frais de procédure et déboursés.*

Une nouvelle diminution de 1,500 francs a été faite sur le crédit qui a été alloué au Budget de l'exercice 1853. Elle est la conséquence de l'arrêté qui a réorganisé le service des avocats et avoués du Département, et porte sur le crédit extraordinaire, qui était de 7,500 francs au Budget de 1852, et de 5,500 à celui de 1853.

ART. 5. — *Matériel.*

Le crédit pour le service du matériel est majoré de 1,000 francs.

Cette augmentation, dont les motifs sont expliqués dans l'exposé du projet de loi de crédit (n° 92nd des documents parlementaires), est destinée à pourvoir aux frais d'impressions des comptes que les Ministres doivent présenter aux Chambres en conformité des articles 44 et 45 de la loi sur la comptabilité de l'État.

ART. 7. — *Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre.*

Les monnaies de cuivre continuent à être réclamées sur plusieurs points du pays. Il est indispensable que le Gouvernement possède constamment une réserve dans

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ses caisses, afin de subvenir aux besoins qui peuvent se produire. Cette réserve sera surtout d'une grande utilité après le retrait des monnaies de cuivre françaises.

ART. 8. — *Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.*

L'état d'approvisionnement du magasin général des papiers, joint aux économies qui ont été réalisées depuis deux ans, par suite de la réduction du format de plusieurs imprimés, autorise sur ce crédit une nouvelle réduction de 5,000 francs.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 15. — *Surveillance générale.*

Le crédit voté au Budget de 1853 est de	531,400 »
Il est demandé au Budget de 1854	534,900 »
Cette augmentation de	3,500 »

provient de la création d'un emploi de chimiste-avisur pour le service de l'administration des contributions directes, douanes et accises.

Afin de pouvoir assurer convenablement les intérêts du trésor, il importe que l'administration soit toujours exactement renseignée sur les nouvelles découvertes scientifiques dont s'emparent le commerce et l'industrie. L'expérience a démontré la nécessité d'avoir un agent spécial, capable d'apprécier ces découvertes, ainsi que leurs conséquences au point de vue fiscal, et dont l'administration puisse disposer, non-seulement pour le consulter, mais aussi pour l'envoyer dans les provinces, soit à l'effet d'éclairer les employés, soit pour rechercher les moyens de contrôle les plus efficaces dans les usines. Tels sont les motifs qui ont déterminé la création d'un emploi de chimiste-avisur, création qui a pu, du reste, avoir lieu sans accroissement de dépense, par suite des réductions opérées à l'art. 17.

ART. 15. — *Service des contributions directes, des accises et de comptabilité.*

Le crédit réclamé pour ce service présente une augmentation de 7,600 francs qui se répartit comme il suit :

1° La réorganisation de 1849 avait rangé dans la 4^e classe le bureau des douanes et accises de Mons. Depuis lors, les recettes y ont augmenté dans une proportion telle que le traitement du titulaire ne se trouve plus en rapport avec son travail et la responsabilité qui lui incombe. On a donc élevé ce bureau de la 4^e à la 3^e classe, ce qui emporte le traitement de 5,000 à 6,000 francs; soit en plus. 1,000 »

2° En présentant le Budget de 1853, on a supputé approximativement l'augmentation de personnel qu'exigerait la mise à exécution des nouvelles lois fiscales récemment promulguées, notamment de

A REPORTER. fr. 1,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 1,000 »

celle qui a élevé le droit d'accise sur les eaux-de-vie indigènes. On avait cru alors qu'il suffirait de sept nouvelles sections ambulantes et d'une section sédentaire; mais ultérieurement, on a reconnu nécessaire d'établir quatre sections sédentaires au lieu d'une; d'où il résulte un nouvel accroissement de cadres de :

3 commis des accises de 1 ^{re} classe, à	
1,200 francs, ci	3,600 »
3 commis des accises de 2 ^e classe, à	
1,000 francs, ci	3,000 »
	6,600 »
Ensemble. fr.	7,600 »

somme égale à l'augmentation réclamée.

Comme on le verra à l'art. 17, ces augmentations sont compensées par les réductions opérées dans le service actif des douanes.

ART. 16. — *Remises proportionnelles et indemnités.*

On a cru devoir reproduire le même chiffre qu'aux Budgets de 1852 et de 1853, attendu que ce ne sera qu'en 1854 que l'on connaîtra les effets des nouvelles lois fiscales, en ce qui concerne l'augmentation qui pourra en résulter dans le chiffre des remises proportionnelles allouées aux comptables.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Par suite du traité conclu avec les Pays-Bas pour la répression de la fraude, de nouvelles réductions ont été introduites dans les cadres du service actif des douanes sur les frontières limitrophes de ce pays.

L'économie obtenue de ce chef est de 11,100 francs.

ART. 20. — *Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.*

Une nouvelle réduction de 10,000 francs est opérée sur cet article.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 26. — *Enregistrement et timbre. — Personnel.*

Par suite d'extinctions prévues, spécialement parmi les fonctionnaires encore en disponibilité, le crédit pour le personnel de l'enregistrement et du timbre a paru susceptible d'une réduction de 2,000 francs.

ART. 27. — *Domaines. — Personnel.*

L'augmentation réclamée sur cet article s'élève à 755 francs. Elle est due aux changements apportés aux crédits proposés en regard des littéra ci-après, savoir :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

AUGMENTATIONS :

Litt. f. Augmentation destinée à mettre le traitement du receveur du canal de Charleroy en rapport avec l'étendue de son travail et de sa responsabilité, et à lui tenir compte du salaire d'un pontonnier, qui est mis à sa charge. fr.	600	»
Litt. m fr.	450	»
Litt. p.	200	»
Litt. q.	200	»
	850	
Litt. s. Création d'un nouvel emploi de receveur délégué sur le canal de l'Espierre	400	»
	1,850	

DIMINUTIONS :

Litt. v. Diminution résultant de la substitution d'un traitement fixe aux remises allouées à quelques agents. fr.	55	»
Litt. aa. Suppression d'un bureau de péage sur le canal de la Campine.	300	»
Litt. ii. Suppression d'un emploi de garde	740	»
	1,095	
Différence égale. fr.	755	»

ART. 32. — Dépenses du domaine.

Malgré la plus sévère économie, ce crédit a presque, chaque année, dû être dépassé, et des crédits supplémentaires ont dû être réclamés. C'est ainsi que les dépenses ont excédé les allocations du Budget de 1850 de plus de 23,000 francs, et celles de 1851 de plus de 26,000 francs. On prévoit que, pour 1852, elles dépasseront d'environ de 15,000 francs le crédit alloué. C'est pour prévenir ces demandes réitérées de crédits supplémentaires que l'on propose une augmentation de 15,000 francs, qui se répartit sur le litt. a : *Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.*, et sur le litt. c : *Charges et contributions sur les domaines*.

Il s'agit, d'ailleurs, de dépenses qui ne peuvent être limitées ou dont l'administration ne peut s'affranchir sans nuire à la conservation des domaines de l'État.

On joint ici le tableau présentant les différences, par administration, entre les crédits ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1853 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	ADMINISTRATIONS et SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1854.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1854					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.			
								EN PLUS	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.
I.	Administrat. centrale.	815,200	" 105,500 "	920,700	" 814,200 "	104,000 "	918,200	"	1,000	"	" 1,500 "	"	2,500
II.	— du trésor public.	351,300	"	351,300	" 348,300 "	"	348,300	"	3,000	"	"	"	3,000
III.	— des contrib., etc.	7,718,040	" 80,000 "	7,798,040	" 7,718,040 "	70,000 "	7,788,040	"	"	"	10,000	"	10,000
IV.	— de l'enregistr., etc.	1,695,370	" 8,500 "	1,703,870	" 1,711,125 "	6,500 "	1,717,625	15,755	"	"	2,000	13,755	"
V.	— de la caisse générale de retraite.	12,400	"	12,400	" 12,400 "	"	12,400	"	"	"	"	"	"
VI.	Pensions et secours.	25,000	"	25,000	" 25,000 "	"	25,000	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues	12,000	"	12,000	" 12,000 "	"	12,000	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX.	10,629,510	" 194,000 "	10,823,510	" 10,641,065 "	180,500 "	10,821,565	15,755	4,000	"	13,500	13,755	15,500
								11,755		13,500		1,745	

Différences. { en plus
en moins

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de *dix millions huit cent vingt et un mille cinq cent soixante-cinq francs* (10,821,365 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 8 février 1855.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I ^{er} .					
Administration centrale.					
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	918,200 "	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	487,200 "	"		
3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédures, etc.	81,500 "	4,000 "		
4	Frais de tournées	7,000 "	"		
5	Matériel	46,000 "	"		
6	Service de la monnaie	42,000 "	"		
7	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre	"	100,000 "		
8	Magasin général des papiers	110,000 "	"		
9	Documents statistiques	19,500 "	"		
CHAPITRE II.					
Administration du trésor dans les provinces.					
10	Traitement des directeurs et agents du trésor	125,000 "	"	548,500 "	
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	25,500 "	"		
12	Caissier général de l'État	200,000 "	"		
CHAPITRE III.					
Administration des contributions directes, douanes et accises.					
13	Surveillance générale. — Traitements	534,000 "	"	7,788,040 "	
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	304,700 "	"		
15	— des contributions di- { Traitements fixes	1,160,000 "	"		
16	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indemni- de la comptabilité. { tés (crédit non légalif)	1,585,000 "	"		
17	— des douanes et de la recherche maritime	5,965,250 "	"		
18	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent. .	47,900 "	"		
19	Suppléments de traitements	25,000 "	"		
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés	"	70,000 "		
(Les crédits portés aux articles 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'or- ganisation de l'administration des contributions dans les provinces.)					
21	Frais de bureau et de tournées.	68,840 "	"		
22	Indemnités, primes et dépenses diverses.	284,200 "	"		
23	Police douanière	5,000 "	"		
24	Matériel	117,800 "	"		
25	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	10,450 "	"		
A REPORTER. fr.		8,880,540 "	174,000 "	9,054,540 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,880,540 .	174,000 .	9,054,540 .
	CHAPITRE IV.			
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
26	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre (La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,380 fr., à l'art. 31, lit. C, relatif aux frais de bureau des directeurs.)	386,380 .	6,250 .	
27	Traitement du personnel du domaine.	104,225 .	250 .	
28	— — forestier.	241,900 .	.	1,717,625 .
29	Remises des receveurs.—Frais de perception (crédit non limitatif).	780,000 .	.	
30	— des greffiers (id.).	46,000 .	.	
31	Matériel	52,620 .	.	
32	Dépenses du domaine	100,000 .	.	
	CHAPITRE V.			
	<i>Administration de la caisse générale de retraite.</i>			
33	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	7,400 .	.	
34	Administration centrale. — Matériel	1,500 .	.	12,400 .
35	Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif)	5,500 .	.	
	CHAPITRE VI.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
36	{ Premier terme des pensions à accorder éventuellement . 17,500 Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse 7,500	25,000 .	.	25,000 .
	CHAPITRE VII.			
	<i>Dépenses imprévues.</i>			
37	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	12,000 .	.	12,000 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr.	10,641,065 .	180,500 .	10,821,565 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 8 février 1855.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

(10)

(11)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1854.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre fr.
2	»	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .
3	{	a. Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances
		b. Frais de procédure et autres déboursés
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs
5	{	a. Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais des reliures, ports de lettres et autres menus frais
		b. Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux
		c. Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles.
Matériel.		
6	{	a. Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais.
		b. Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.
		c. Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage.
7	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
487,200	»	487,200	484,200	(a) 3,000	»	a) Cette augmentation est justifiée dans la note préliminaire.
81,500	4,000	85,500	87,000	»	(b) 1,500	b) Cette diminution est expliquée dans la note préliminaire.
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
46,000	»	46,000	45,000	(c) 1,000	»	c) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
»	100,000	100,000	100,000	»	»	
684,700	104,000	788,700	786,200	4,000	1,500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.														
		REPORT. fr.														
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).														
		Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.														
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinares.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>40,000</td><td>»</td></tr><tr><td>70,000</td><td>»</td></tr><tr><td>110,000</td><td>»</td></tr></table>	CHARGES		ordinares.	extraordin.	40,000	»	70,000	»	110,000	»				
CHARGES																
ordinares.	extraordin.															
40,000	»															
70,000	»															
110,000	»															
8	a.	Papiers à timbrer														
	b.	Autres papiers de toute espèce														
		Documents statistiques.														
9	a.	Frais de rédaction de la Statistique commerciale														
	b.	— de publication														
		<table><tr><td>12,000</td><td>»</td></tr><tr><td>7,500</td><td>»</td></tr><tr><td>19,500</td><td>»</td></tr></table>	12,000	»	7,500	»	19,500	»								
12,000	»															
7,500	»															
19,500	»															
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.														
		CHAPITRE II.														
		ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC DANS LES PROVINCES.														
		<table><tr><th rowspan="2">Nombre d'agents.</th><th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinares.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>27</td><td>2,500 à 9,000</td><td>125,000</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td></td><td>25,500</td><td>»</td></tr></table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinares.	extraordin.	27	2,500 à 9,000	125,000	»			25,500	»
Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES														
		ordinares.	extraordin.													
27	2,500 à 9,000	125,000	»													
		25,500	»													
10	»	Traitements des directeurs et agents du trésor														
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.														
12	»	Service de la caisse générale de l'État														
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.														

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
684,700	104,000	788,700	786,200	4,000	1,500	
110,000	»	110,000	115,000	»	(a) 5,000	a) Diminution expliquée dans la note préliminaire.
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
814,200	104,000	918,200	920,700	4,000	6,500	
DIMINUTION. fr.				2,500	»	
123,000	»	123,000	126,000	»	(b) 3,000	b) Diminution provenant d'un transfert à l'article 2.
25,300	»	25,300	25,300	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
348,300	»	348,300	351,300	»	3,000	
DIMINUTION. fr.				3,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
			Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.	
		Surveillance générale.					
13	a.	Traitement des directeurs	3	1 ^{re}	8,000	24,000 »	
			3	2 ^e	8,000	24,000 »	
			3	3 ^e	8,000	24,000 »	
	b.	— des inspecteurs en chef.	3	1 ^{re}	6,000	18,000 »	
			3	2 ^e	5,700	17,100 »	
			3	3 ^e	5,400	16,200 »	
	c.	— des inspecteurs d'arrondissement . . .	7	1 ^{re}	5,000	35,000 »	
			11	2 ^e	4,500	49,500 »	
			3	3 ^e	4,000	12,000 »	
	d.	— du chimiste-aviseur.	1	»	3,500	3,500 »	
	e.	— des premiers commis de direction . .	3	1 ^{re}	3,500	10,500 »	
			3	2 ^e	3,000	9,000 »	
			3	3 ^e	2,500	7,500 »	
f.	— des seconds commis de direction. . .	6	1 ^{re}	2,200	13,200 »		
		9	2 ^e	1,800	16,200 »		
		9	3 ^e	1,400	12,600 »		
g.	— des troisièmes commis de direction . .	9	1 ^{re}	1,200	10,800 »		
h.	— des commis d'inspection d'arrondisse- ment.	15	2 ^e	1,000	15,000 »		
		21	»	800	16,800 »		
		118	..	..	334,900	»	
		Service de la conservation du cadastre.					
14	a.	Traitement des inspecteurs	3	1 ^{re}	5,000	15,000 »	
			3	2 ^e	4,600	13,800 »	
			3	3 ^e	4,300	12,900 »	
	b.	— des contrôleurs	3	1 ^{re}	3,000	9,000 »	
			3	2 ^e	2,700	8,100 »	
			3	3 ^e	2,500	7,500 »	
	c.	— des géomètres { en service sédentaire. . .	9	1 ^{re}	1,700	15,300 »	
			9	2 ^e	1,200	10,800 »	
		en service actif . . .	50	1 ^{re}	1,800	90,000 »	
			68	2 ^e	1,500	102,000 »	
	d.	— des aspirants géomètres	29	»	700	20,300 »	
			183	..	..	304,700	»
	A REPORTER.					fr.	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
334,900	»	334,900	331,400	(a 3,500	»	a) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
304,700	»	304,700	304,700	»	»	
639,600	»	639,600	636,100	3,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																		
		REPORT. fr.																																																																																																																																																																		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																																																																																																																																																																		
		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.																																																																																																																																																																		
		<table><tr><th rowspan="2">Nombre d'agents.</th><th rowspan="2">Classes.</th><th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td rowspan="3">a.</td><td rowspan="3">Traitement des contrôleurs</td><td>19</td><td>1^{re}</td><td>3,500</td><td>66,500</td><td>»</td></tr><tr><td>26</td><td>2^e</td><td>3,100</td><td>80,600</td><td>»</td></tr><tr><td>52</td><td>3^e</td><td>2,700</td><td>140,400</td><td>»</td></tr><tr><td rowspan="3">b.</td><td rowspan="3">— des entreposeurs.</td><td>2</td><td>1^{re}</td><td>3,300</td><td>7,000</td><td>»</td></tr><tr><td>1</td><td>2^e</td><td>3,100</td><td>3,100</td><td>»</td></tr><tr><td>1</td><td>3^e</td><td>2,700</td><td>2,700</td><td>»</td></tr><tr><td rowspan="11">c.</td><td rowspan="11">— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remises proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunéra- tion insuffisante ou trop élevée . .</td><td>1</td><td>1^{re}</td><td>9,000</td><td>9,000</td><td>»</td></tr><tr><td>2</td><td>2^e</td><td>7,000</td><td>14,000</td><td>»</td></tr><tr><td>2</td><td>3^e</td><td>6,000</td><td>12,000</td><td>»</td></tr><tr><td>3</td><td>4^e</td><td>5,000</td><td>15,000</td><td>»</td></tr><tr><td>3</td><td>5^e</td><td>4,000</td><td>12,000</td><td>»</td></tr><tr><td>3</td><td>6^e</td><td>3,500</td><td>17,500</td><td>»</td></tr><tr><td>4</td><td>7^e</td><td>3,000</td><td>12,000</td><td>»</td></tr><tr><td>8</td><td>8^e</td><td>2,500</td><td>20,000</td><td>»</td></tr><tr><td>9</td><td>9^e</td><td>2,000</td><td>18,000</td><td>»</td></tr><tr><td>29</td><td>10^e</td><td>1,500</td><td>43,500</td><td>»</td></tr><tr><td>47</td><td>11^e</td><td>1,200</td><td>56,400</td><td>»</td></tr><tr><td rowspan="3">d.</td><td rowspan="3">— des commis aux écritures</td><td>13</td><td>1^{re}</td><td>1,800</td><td>23,400</td><td>»</td></tr><tr><td>14</td><td>2^e</td><td>1,500</td><td>21,000</td><td>»</td></tr><tr><td>18</td><td>3^e</td><td>1,200</td><td>21,600</td><td>»</td></tr><tr><td rowspan="2">e.</td><td rowspan="2">— des aspirants commis aux écritures. .</td><td>16</td><td>1^{re}</td><td>1,000</td><td>16,000</td><td>»</td></tr><tr><td>22</td><td>2^e</td><td>700</td><td>15,400</td><td>»</td></tr><tr><td>f.</td><td>— des commis-chefs ambulants du service des accises</td><td>31</td><td>»</td><td>1,500</td><td>46,500</td><td>»</td></tr><tr><td rowspan="3">g.</td><td rowspan="3">— des commis des accises.</td><td>133</td><td>1^{re}</td><td>1,200</td><td>159,600</td><td>»</td></tr><tr><td>162</td><td>2^e</td><td>1,000</td><td>162,000</td><td>»</td></tr><tr><td>206</td><td>3^e</td><td>800</td><td>164,800</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>829</td><td>..</td><td>.....</td><td>1,160,000</td><td>»</td></tr></table>					Nombre d'agents.	Classes.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	a.	Traitement des contrôleurs	19	1 ^{re}	3,500	66,500	»	26	2 ^e	3,100	80,600	»	52	3 ^e	2,700	140,400	»	b.	— des entreposeurs.	2	1 ^{re}	3,300	7,000	»	1	2 ^e	3,100	3,100	»	1	3 ^e	2,700	2,700	»	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remises proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunéra- tion insuffisante ou trop élevée . .	1	1 ^{re}	9,000	9,000	»	2	2 ^e	7,000	14,000	»	2	3 ^e	6,000	12,000	»	3	4 ^e	5,000	15,000	»	3	5 ^e	4,000	12,000	»	3	6 ^e	3,500	17,500	»	4	7 ^e	3,000	12,000	»	8	8 ^e	2,500	20,000	»	9	9 ^e	2,000	18,000	»	29	10 ^e	1,500	43,500	»	47	11 ^e	1,200	56,400	»	d.	— des commis aux écritures	13	1 ^{re}	1,800	23,400	»	14	2 ^e	1,500	21,000	»	18	3 ^e	1,200	21,600	»	e.	— des aspirants commis aux écritures. .	16	1 ^{re}	1,000	16,000	»	22	2 ^e	700	15,400	»	f.	— des commis-chefs ambulants du service des accises	31	»	1,500	46,500	»	g.	— des commis des accises.	133	1 ^{re}	1,200	159,600	»	162	2 ^e	1,000	162,000	»	206	3 ^e	800	164,800	»			829	..		1,160,000	»
Nombre d'agents.	Classes.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																																																																																																																																																																	
			ordinaires.	extraordin.																																																																																																																																																																
a.	Traitement des contrôleurs	19	1 ^{re}	3,500	66,500	»																																																																																																																																																														
		26	2 ^e	3,100	80,600	»																																																																																																																																																														
		52	3 ^e	2,700	140,400	»																																																																																																																																																														
b.	— des entreposeurs.	2	1 ^{re}	3,300	7,000	»																																																																																																																																																														
		1	2 ^e	3,100	3,100	»																																																																																																																																																														
		1	3 ^e	2,700	2,700	»																																																																																																																																																														
c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remises proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunéra- tion insuffisante ou trop élevée . .	1	1 ^{re}	9,000	9,000	»																																																																																																																																																														
		2	2 ^e	7,000	14,000	»																																																																																																																																																														
		2	3 ^e	6,000	12,000	»																																																																																																																																																														
		3	4 ^e	5,000	15,000	»																																																																																																																																																														
		3	5 ^e	4,000	12,000	»																																																																																																																																																														
		3	6 ^e	3,500	17,500	»																																																																																																																																																														
		4	7 ^e	3,000	12,000	»																																																																																																																																																														
		8	8 ^e	2,500	20,000	»																																																																																																																																																														
		9	9 ^e	2,000	18,000	»																																																																																																																																																														
		29	10 ^e	1,500	43,500	»																																																																																																																																																														
		47	11 ^e	1,200	56,400	»																																																																																																																																																														
d.	— des commis aux écritures	13	1 ^{re}	1,800	23,400	»																																																																																																																																																														
		14	2 ^e	1,500	21,000	»																																																																																																																																																														
		18	3 ^e	1,200	21,600	»																																																																																																																																																														
e.	— des aspirants commis aux écritures. .	16	1 ^{re}	1,000	16,000	»																																																																																																																																																														
		22	2 ^e	700	15,400	»																																																																																																																																																														
f.	— des commis-chefs ambulants du service des accises	31	»	1,500	46,500	»																																																																																																																																																														
g.	— des commis des accises.	133	1 ^{re}	1,200	159,600	»																																																																																																																																																														
		162	2 ^e	1,000	162,000	»																																																																																																																																																														
		206	3 ^e	800	164,800	»																																																																																																																																																														
		829	..		1,160,000	»																																																																																																																																																														
16	»	Remises proportionnelles et indemnités. (Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif.)																																																																																																																																																																		
		A REPORTER. fr.																																																																																																																																																																		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
639,600	»	639,600	636,100	3,500	»	
1,160,000	»	1,160,000	1,152,400	(a 7,600	»	a) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
1,385,000	»	1,385,000	1,385,000	»	»	
3,184,600	»	3,184,600	3,173,500	11,100	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
			Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires extraordin.
17	a.	Traitement de l'inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer.	1	»	6,000	6,000 »
			3	1 ^{re}	5,000	15,000 »
	b.	Traitement des inspecteurs	3	2 ^e	4,600	13,800 »
			3	3 ^e	4,300	12,900 »
			12	1 ^{re}	3,500	42,000 »
	c.	— des contrôleurs	10	2 ^e	3,100	31,000 »
			22	3 ^e	2,700	59,400 »
			21	1 ^{re}	2,400	50,400 »
	d.	— des vérificateurs.	23	2 ^e	2,000	50,000 »
			19	3 ^e	1,600	30,400 »
	e.	— des aspirants vérificateurs	24	1 ^{re}	1,200	28,800 »
			13	2 ^e	800	10,400 »
	f.	— des lieutenants	43	»	1,600	68,800 »
	g.	— des sous lieutenants	75	»	1,400	105,000 »
	h.	— des brigadiers	344	»	1,100	598,400 »
	i.	— des sous-brigadiers.	560	»	900	504,000 »
	j.	— des préposés	3277	»	700	2,293,900 »
	k.	— des matelots	14	1 ^{re}	950	13,500 »
			35	2 ^e	850	29,750 »
	l.	— des mousses	4	»	500	2,000 »
			4708	..	..	3,965,250 »
		<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>				
18	a.	Traitement des contrôleurs	3	1 ^{re}	3,200	9,600 »
			6	2 ^e	2,600	15,600 »
			3	3 ^e	2,200	6,600 »
	b.	— des contrôleurs adjoints	2	1 ^{re}	2,000	4,000 »
			3	2 ^e	1,800	5,400 »
	c.	— des essayeurs.	12	»	300 à 900	6,700 »
			29	..	..	47,900 »
		A REPORTER. fr.				

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,184,600	»	3,184,600	3,173,500	11,100	»	
3,965,250	»	3,965,250	3,976,350	»	(a 11,100	a) Cette diminution est expliquée dans la note préliminaire.
47,900	»	47,900	47,900	»	»	
7,197,750	»	7,197,750	7,197,750	11,100	11,100	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).
		Suppléments de traitement extraordinaires.
19	»	Supplément de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique
		Traitements temporaires.
20	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés Les crédits portés aux articles 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre, pourront être réunis et trans- férés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle orga- nisation de l'administration des contributions dans les provinces.
		Frais de bureau et de tournées.
	a.	Frais de bureau des directeurs 22,200 »
	b.	— des inspecteurs d'arrondissement 20,100 »
	c.	Frais de tournées des inspecteurs en chef 15,440 »
21	d.	— de l'inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer 1,200 »
	e.	— des inspecteurs du cadastre 5,400 »
	f.	— des agents de la garantie 6,500 »
		68,840 »
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1834.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1835.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,197,730	»	7,197,730	7,197,730	11,100	11,100	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	70,000	70,000	80,000	»	(a 10,000	a) Cette diminution est expliquée dans la note préliminaire.
68,840	»	68,840	68,840	»	»	
7,291,590	70,000	7,361,590	7,371,590	11,100	21,100	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
			CHARGES
			ordinaires. extraordin.
		a. Indemnités pour confection des rôles de la contribution foncière, du droit de patente et du droit de débit des tabacs et des boissons alcooliques. .	33,400 »
		b. Indemnités aux géomètres du cadastre	36,500 »
		c. — aux commis ambulants du service des accises	51,000 »
		d. — pour tenue de chevaux	4,800 »
		e. — aux experts de la contribution personnelle	20,000 »
		f. — aux répartiteurs pour les patentes et le droit de débit des tabacs et des boissons alcooliques	55,000 »
		g. — aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables. .	8,500 »
		h. — de déplacement aux porteurs de contraintes et aux experts de la contribution personnelle	1,500 »
22		i. — de déplacement aux employés des provinces.	10,000 »
		j. — aux employés, pour maladies, accidents, blessures, etc. . . .	20,000 »
		k. — aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestres et échevins, en conformité de l'art. 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 3 mars 1831.	25,000 »
		l. — pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs, supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation du cadastre	52,000 »
		m. Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines et arrestations de fraudeurs	4,000 »
		n. Salaire des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions	21,000 »
		o. Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer	2,000 »
			284,200 »
			A RÉPORTER. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,291,590	70,000	7,361,590	7,371,590	11,100	21,100	
284,200	»	284,200	284,200	»	»	
7,575,790	70,000	7,645,790	7,655,790	11,100	21,100	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																
		Police douanière.																
23	»	Mesures de police douanière																
		Matériel.																
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparations d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.</td><td>45,000 »</td></tr><tr><td>b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations</td><td>48,800 »</td></tr><tr><td>24 c. Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie</td><td>9,000 »</td></tr><tr><td>d. Construction d'embarcations et d'aubettes</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.</td><td>12,000 »</td></tr><tr><td></td><td>117,800 »</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparations d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	45,000 »	b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	48,800 »	24 c. Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie	9,000 »	d. Construction d'embarcations et d'aubettes	5,000 »	e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.	12,000 »		117,800 »
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparations d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	45,000 »																	
b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	48,800 »																	
24 c. Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie	9,000 »																	
d. Construction d'embarcations et d'aubettes	5,000 »																	
e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.	12,000 »																	
	117,800 »																	
		Entrepôt d'Anvers.																
25	»	Frais généraux d'administration																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,575,790	70,000	7,645,790	7,635,790	11,100	21,100	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
117,800	»	117,800	117,800	»	»	
19,450	»	19,450	19,450	»	»	
7,718,040	70,000	7,788,040	7,798,040	11,100	21,100	
DIMINUTION. . . . fr.				10,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.						
Enregistrement et timbre. — Personnel.						
26	a.	Directeurs		8,000	72,000	»
	b.	Inspecteurs.	12	6,000 et 6,500	75,000	»
	c.	Vérificateurs	35	3,600 et 4,500	142,100	»
	d.	Premiers commis de direction	9	2,400 à 2,700	23,400	»
	e.	Seconds — —	17	1,200 et 1,500	22,380	»
	f.	Surveillants aux ventes à Bruxelles et à Anvers	2	2,200	4,400	»
	g.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix-courant des effets publics.	4	»	2,100	»
	h.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	4,500	4,500	»
	i.	Gardes-magasin contrôleurs du timbre.	5	1,700 à 2,400	10,000	»
	j.	Timbreurs, compteurs et tournefeuilles.	35	850 à 1,300	30,500	»
	k.	Fonctionnaires dont le nombre ou le traitement excède ceux qui sont prévus dans l'arrêté de réorganisation. (La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis de direction pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,380 francs, à l'art. 51, litt. c, relatif aux frais de bureau des directeurs.)	»	»	»	6,250
			129		386,380	6,250
A REPORTER. fr.						

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
386,580	6,250	392,630	394,630	»	(a 2,000	a) Cette diminution est expliquée dans la note préliminaire.
386,580	6,250	392,630	394,630	»	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
</					

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
586,380	6,250	592,630	594,650	»	2,000	
586,380	6,250	592,630	594,650	»	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).						
Domaines. — Traitements (suite).						
			Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.	
REPORT.			49		59,330	»
Meuse.						
q.		Préposés à la recette.	7	600 à 1,000	5,700	(a 250
Dendre.						
r.		Préposés à la recette.	8	120 à 300	1,260	»
Escaut.						
s.		Préposés à la recette.	6	300 à 800	2,600	»
Demer.						
t.		Préposé à la recette	1	300	300	»
Lys.						
u.		Préposés à la recette.	6	250 à 400	2,000	»
Canal de Gand.						
v.		Contrôleur	1	2,400	2,400	»
w.		Préposés à la recette.	4	400 à 1,000	1,600	»
x.		Pontoniers-receveurs	14	150 à 290	2,380	»
Canal de Terneuzen.						
y.		Préposés à la recette.	6	100 à 300	900	»
Canal de la Campine.						
z.		Sous-contrôleur	1	400	400	»
aa.		Préposés à la recette.	7	200 à 300	2,100	»
Petite-Nèthe canalisée.						
bb.		Contrôleur	1	1,800	1,800	»
cc.		Préposés à la recette.	3	300	900	»
Canal latéral à la Meuse.						
dd.		Préposés à la recette.	4	300	1,200	»
ee.		Garde-canal messenger	1	150	150	»
Bateaux à vapeur.						
ff.		Délégués à la recette et au pilotage	5	750 à 1,200	(b 5,455	»
A REPORTER.			124		90,475	250

27
(suite).

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
386,380	6,250	392,630	394,630	"	2,000	a) Ce crédit extraordinaire de 250 francs représente le traitement de disponibilité accordé au préposé à la recette du bureau de péage établi à Maesoyek, et dont les fonctions ont pu être supprimées, par suite de l'abolition des droits de navigation sur la partie mixte de la Meuse.
386,380	6,250	392,630	394,630	"	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>
		REPORT.
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>
	gg.	Indemnités à quatre agents pour direction et surveillance des travaux.
		<i>Palais de Liège.</i>
27 (suite).	hh.	Concierge
		<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren</i>
	ii.	Personnel
	jj.	Services nouveaux et extraordinaires.
		REPORT.
		<i>Forêts. — Traitements.</i>
	a.	Inspecteurs.
	b.	Sous-inspecteurs.
28	c.	Gardes généraux.
	d.	Brigadiers et gardes.
		REPORT.
29	"	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif)
30	"	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.) . . .
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
386,380	6,250	392,630	394,630	»	2,000	
104,225	250	104,475	103,720	(a) 755	»	a) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
(b) 241,900	»	241,900	241,900	»	»	b) Ce crédit comprend les frais de régie et de surveillance des bois appartenant à des communes et à des établissements publics. Les remboursements à faire de ce chef à l'Etat sont portés au Budget des Voies et Moyens.
780,000	»	780,000	780,000	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
1,558,505	6,500	1,565,005	1,566,250	755	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT.	fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).	
		<i>Matériel.</i>	
31	a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures	20,000 »
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	8,000 »
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre	24,620 »
			32,620 »
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
32	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	23,000 »
	b.	Entretien des palais de Bruxelles, de Tervueren et de leurs dépendances.	10,000 »
	c.	Charges et contributions sur les domaines	12,000 »
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,000 »
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration	43,000 »
	f.	Remboursement de prix d'engagères et rémérés de biens	2,000 »
	g.	Remboursement, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet	3,000 »
	h.	Frais de vente et autres actes	300 »
	i.	Intérêts moratoires	1,500 »
			100,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. ^a	fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,558,505	6,500	1,565,005	1,566,250	755	2,000	
52,620	»	52,620	52,620	»	»	
100,000	»	100,000	85,000	a) 15,000	»	a) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
1,711,125	6,500	1,717,625	1,703,870	15,755	2,000	
AUGMENTATION. . . fr.				15,755		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.										
CHAPITRE V.												
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.												
33	»	Administration centrale. { Personnel 7,100 » Frais de route et de séjour 300 » }										
34	»	— — Matériel										
35	»	Remises proportionnelles et indemnités aux fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle. (Crédit non limitatif)										
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.										
CHAPITRE VI.												
PENSIONS ET SECOURS.												
36	a.	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances										
	b.	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse										
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires</th><th>extraordina</th></tr><tr><td>17,500</td><td>»</td></tr><tr><td>7,500</td><td>»</td></tr><tr><td>25,000</td><td>»</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires	extraordina	17,500	»	7,500	»	25,000	»
CHARGES												
ordinaires	extraordina											
17,500	»											
7,500	»											
25,000	»											
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.										
CHAPITRE VII.												
DÉPENSES IMPRÉVUES.												
37	»	Dépenses imprévues nou libellées au Budget										
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.										

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,400	»	7,400	7,400	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
3,500	»	3,500	3,500	»	»	
12,400	»	12,400	12,400	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages	
Récapitulation.		
I.	12	Administration centrale.
II.	14	— du trésor public dans les provinces
III.	16	— des contributions directes , douanes et accises.
IV.	28	— de l'enregistrement et des domaines.
V.	38	— de la caisse générale de retraite
VI.	ib.	Pensions et secours
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL GÉNÉRAL.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
814,200	104,000	918,200	920,700	»	2,500	
348,300	»	348,300	351,300	»	3,000	
7,718,040	70,000	7,788,040	7,798,040	»	10,000	
1,711,125	6,500	1,717,625	1,705,870	13,755	»	
12,400	»	12,400	12,400	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
10,641,065	180,500	10,821,565	10,823,310	13,755	15,500	
DIFFÉRENCE EN MOINS. fr.				1,745		

(42)

ANNEXE.

LISTE NOMINATIVE ET DÉTAILLÉE
DES
FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION ,
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1852 ,
ET
DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE ,
Publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° — PENSIONS

NOMBRES D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
1	Prignot, H.-F.	Receveur de l'enregistrement	58
2	Eckert, P.-J.	Directeur des contributions	74
3	Melin, N.	Garde forestier	78
4	Poivre, L.	Brigadier des douanes	54
5	Valentin, T.-J.	Lieutenant id.	61
6	Kin, H.-J.	Contrôleur des contributions	59
7	Goblet, J.-L.-N.	Receveur id.	65
8	Maldrie, H.	Brigadier des douanes	57
9	Dero, G.	Receveur de l'enregistrement	60
10	Decolnet, J.-F.-L.	Id. des contributions	70
11	D'Hooghe, C.-A.	Sous-brigadier des douanes	57
12	Moors, M.	Receveur des contributions	62
13	Themans, L.	Sous-brigadier des douanes	55
14	Dupuis, F.	Brigadier id.	56
15	Pellerin, I.-J.-H.	Préposé id.	58
16	Fraikin, J.-F.	Id. id.	44
17	Delpont, P.-G.-J.	Géomètre du cadastre	70
18	Vander Naillen, J.-B.	Id. id.	67
19	Janus, J.-J.	Id. id.	71
20	Godefroid, J.-J.	1 ^{er} commis de direction de l'enregistrement	67
21	Lyon, J.-L.	Brigadier des douanes	46
22	Roose, P.-J.	Préposé id.	41
23	Farez, P.-J.-G.	Id. id.	67
24	Hubert, J.-C.-J.	Sous-brigadier id.	56
25	Descamps, I.-F.	Id. id.	58
26	Pirotte, J.-H.	Receveur des contributions	55
27	Barjon, G.-E.-J.	Garde du domaine	68
28	De Janti, C.-A.-L.	Receveur de l'enregistrement	61
29	Vander Paelt, J.-B.	Garde forestier	72
30	Stekelbergh, G.	Préposé des douanes	75

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

NOUVELLES.

ANNÉES DE SERVICES			TOTAL.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.
SÉDENTAIRES.	ACTIFS.						
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
38 5 16	"	38 5 16	$\frac{8032}{6472}$	4,577	1 ^{er} janvier 1852.		
26 4 "	11 2 "	37 6 "	8,000	4,865	Idem.	Décédé le 10 août 1852.	
"	50 7 "	50 7 "	150	120	Idem.		
7 5 9	27 6 21	35 " "	$\frac{1481}{1100}$	733	Idem.		
1 2 "	35 " "	50 2 "	1,600	1,040	Idem.		
3 2 "	35 " "	38 2 "	2,461	1,640	Idem.		
16 11 20	25 2 10	42 1 "	1,621	1,080	Idem.		
6 10 22	50 0 8	37 8 "	$\frac{1481}{1100}$	740	Idem.		
37 4 "	"	37 4 "	$\frac{4120}{2325}$	2,048	1 ^{er} février 1852.		
34 7 "	"	34 7 "	$\frac{1081}{1058}$	943	Idem.		
8 2 "	28 11 "	37 1 "	940	612	Idem.		
30 5 "	"	30 5 "	$\frac{2872}{2627}$	1,751	Idem.		
5 " "	25 8 "	50 8 "	940	510	Idem.		
"	34 2 "	34 2 "	1,100	685	Idem.		
"	37 9 "	37 9 "	1,060	706	Idem.		
4 7 "	10 7 "	15 2 "	689	181	Idem.	Décédé le 2 août 1852.	
35 6 "	"	35 6 "	1,800	1,048	Idem.		
36 10 "	"	50 10 "	1,800	1,089	Idem.		
32 10 "	"	32 10 "	1,800	969	Idem.		
37 6 18	"	37 6 18	$\frac{2400}{2535}$	1,497	Idem.		
"	25 9 "	25 9 "	1,100	515	1 ^{er} mars 1852.		
8 2 16	11 8 14	19 11 "	740	250	Idem.		
" 5 "	19 6 "	19 11 "	760	274	Idem.		
" 8 "	17 5 "	17 11 "	940	304	Idem.		
"	25 8 "	25 8 "	1,020	476	Idem.		
35 " "	"	35 " "	$\frac{2172}{1838}$	1,157	Idem.		
"	17 1 "	17 1 "	800	243	Idem.		
38 5 20	"	38 5 20	$\frac{7542}{5481}$	3,007	1 ^{er} mai 1852.		
"	26 10 "	26 10 "	210	105	1 ^{er} avril 1852.		
"	19 8 "	19 8 "	740	264	Idem.	Décédé le 18 juin 1852.	
A REPORTER			fr.	34,527			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

Numéros d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
31	Béclard, F.-F.	Contrôleur des douanes	68
32	Delhaise, H.-J.	Garde forestier	62
33	Didière, J.-B.	Préposé des douanes	32
34	Bauffe, P.-H.-J.	Commis des accises.	64
35	Soleil, N.-J.	Sous-brigadier des douanes	59
36	Delcourt, H.-J.	Id. id.	47
37	Metillon, P.-F.-G.	Id. id.	55
38	Goffinet, J.-F.	Brigadier id.	55
39	Guilbau, J.-H.	Lieutenant id.	61
40	Burhin, H.-J.	Géomètre du cadastre	47
41	Pinchart, J.-B.	Receveur des contributions	55
42	Godfroid, C.-N.	Id. de l'enregistrement.	63
43	Sayers, P.-J.	Id. id.	63
44	Dekoning, L.	Brigadier des douanes	59
45	Verlinde, L.	Id. id.	55
46	Van Hove, J.-F.	Id. id.	57
47	De Badrihayé, P.-J.	Id. id.	57
48	Hahn, M.-H.	Id. id.	55
49	Vander Beecken, J.-B.	Préposé id.	49
50	Bourry, L.	Id. id.	55
51	Joye, D.	Id. id.	42
52	Schellens, J.-H.	Id. id.	42
53	Cato, L.-J.	Id. id.	56
54	Terken, M.	Id. id.	41
55	Garsous, N.-D.	Lieutenant id.	53
56	Vande Weyer, L.-J.-F.	Sous-lieutenant id.	59
57	Wauters, A.	Vérificateur id.	62
58	Gringoir, L.-F.	Sous-brigadier id.	52
59	Robart, J.-J.	Matelot id.	57
60	Nieryncks, J.-F.	Id. id.	52
61	Gobert, P.-J.	Garde forestier	68

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

ANNÉES DE SERVICES				TOTAL.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.				
SÉDENTAIRES.		ACTIFS.										
REPORT. . . fr.					54,327							
Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.							
37	3	"	4	10	"	42	1	"	3,278	2,166	1 ^{er} avril 1852.	
6	5	"	30	2	"	42	5	"	269	179	Idem.	
5	7	"	7	10	"	15	5	"	640	175	1 ^{er} mai 1852.	
"	5	"	37	"	"	37	5	"	1,160	775	Idem.	
5	10	"	25	9	"	31	7	"	1,020	569	Idem.	
1	"	"	25	8	"	26	8	"	940	453	Idem.	
4	4	"	29	3	"	33	7	"	940	562	Idem.	
4	4	"	25	5	"	29	0	"	1,100	581	Idem.	
5	10	"	35	5	"	39	5	"	1,500	1,066	Idem.	
17	2	"	"	"	"	17	2	"	1,800	475	Idem.	
1	2	"	18	9	"	19	11	"	1,209	433	Idem.	
33	7	24	"	"	"	35	7	24	<u>5443</u> <u>3002</u>	2,601	1 ^{er} juin 1852.	
34	7	"	"	"	"	34	7	"	<u>3007</u> <u>2015</u>	1,608	Idem.	
"	"	"	55	9	"	55	9	"	1,140	741	Idem.	
5	10	13	25	11	17	51	10	"	1,140	641	Idem.	
4	5	20	20	5	1	33	11	"	1,100	664	Idem.	
"	"	"	56	"	"	56	"	"	1,140	746	Idem.	
4	11	"	30	8	"	35	7	"	1,140	721	Idem.	
10	5	16	12	1	14	22	7	"	640	244	Idem.	
5	5	"	18	9	"	24	"	"	740	312	Idem.	
8	11	"	11	8	"	20	7	"	669	233	Idem.	
3	1	11	8	11	10	12	1	"	695	175	Idem.	Décédé le 28 septemb. 1852.
6	11	"	18	9	"	25	8	"	740	331	Idem.	
3	6	"	16	11	"	20	5	"	740	360	Idem.	
"	"	"	35	8	"	35	8	"	1,600	1,037	Idem.	Infirmités provenant d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions.
15	8	"	25	8	"	39	4	"	1,400	933	Idem.	
20	9	"	10	11	"	40	8	"	2,486	1,625	Idem.	
6	7	"	24	4	"	30	11	"	940	511	Idem.	
"	"	"	17	5	"	17	5	"	960	304	Idem.	
"	"	"	18	5	"	18	5	"	850	387	Idem.	
7	4	7	26	11	23.	34	4	"	160	96	Idem.	Infirmités provenant d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions.
A REPORTER. . .									56,087			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRES D'UNES.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	AGE.
62	Grimmonprez, C.-P.	Commis des accises.	41
63	Deschryver, L.-F.	Sous-lieutenant des douanes.	54
64	Dresse, E.-A.-J.	Préposé id.	55
65	Duquesne, J.-B.	Brigadier id.	51
66	Campion, F.-J.	Préposé id.	52
67	Grivich, J.	Commis des accises.	71
68	Douys, M.-J.	Id. id.	65
69	Boland, P.-L.-J.	Sous-brigadier des douanes.	51
70	Bodart, A.-H.-J.	Inspecteur de l'enregistrement.	60
71	Lisart, J.-V.	Receveur des contributions.	62
72	Vanden Abeele, C.-C.-J.	Receveur-écluser.	71
73	Dela Nève, J.-P.-M.	Commis des accises.	68
74	Mathen, J.-M.	Garde-forestier.	68
75	Delvigne, P.-A.	Id.	72
76	Molitor, P.-J.	Brigadier des douanes.	55
77	Philippart, A.-J.	Garde forestier.	68
78	Flameng, A.-D.-A.-J.	Contrôleur des douanes.	54
79	Timmermans, L.-J.-C.-J.-C.	Commis des accises.	65
80	Counson, J.-H.	Préposé des douanes.	43
81	Jacquet, J.	Brigadier id.	60
82	Dubois, L.-A.-F.-S.	Vérificateur id.	56
83	Schaken, J.-F.	Matelot id.	60
84	Roubaix, P.-A.	Préposé id.	44
85	Baize, C.-D.	Sous-brigadier des douanes.	47
86	Bosch, H.-J.	Brigadier id.	57
87	Serruys, J.-P.	Id. id.	61
88	Neulepas, P.-L.	Id. id.	61
89	Langenbick, G.-L.-I.	Id. id.	62
90	De Meulemeester, C.-L.	Id. id.	51
91	Hallet, B.	Sous-lieutenant id.	57
92	Crabay, G.	Contrôleur id.	58

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

ANNÉES DE SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.
SÉDENTAIRES.	ACTIFS.					
		REPORT. . . . fr.		56,087		
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
7 11 "	7 4 "	15 3 "	795	202	1 ^{er} juin 1852.	
10 4 "	25 6 "	35 10 "	1,400	820	Idem.	
11 7 8	24 4 22	36 " "	740	460	1 ^{er} juillet 1852.	
4 9 "	26 1 "	30 10 "	1,200	656	Idem.	
9 9 "	14 8 "	24 5 "	604	289	Idem.	
1 8 10	41 6 20	43 5 "	1,270	846	Idem.	
"	35 9 "	35 9 "	1,060	680	Idem.	
" 11 "	19 7 "	20 6 "	940	347	Idem.	
40 4 28	"	40 4 28	<u>5375</u> 8000	3,790	Idem.	
58 5 10	"	38 3 16	<u>2200</u> 2000	1,355	1 ^{er} août 1852.	
19 6 "	"	19 6 "	600	180	Idem.	
5 5 22	33 6 7	38 11 20	<u>2100</u> 1500	1,102	Idem.	
4 7 "	14 10 "	19 5 "	500	175	1 ^{er} sept. 1852.	
"	25 4 "	25 4 "	220	110	Idem.	
6 8 "	29 " "	35 8 "	1,200	755	Idem.	
1 " "	28 9 "	29 9 "	510	274	Idem.	
"	35 2 "	35 2 "	2,800	1,688	1 ^{er} octobre 1852.	
13 10 "	27 9 "	41 7 "	1,178	785	Idem.	
11 7 24	8 2 "	19 9 24	<u>872</u> 640	264	Idem.	
2 5 "	20 9 "	32 2 "	1,100	635	Idem.	
36 6 25	"	36 6 25	<u>3318</u> 2360	1,595	Idem.	
"	19 7 "	19 7 "	940	354	Idem.	
5 5 "	20 9 "	24 2 "	760	326	Idem.	
"	24 6 "	24 6 "	1,033	460	Idem.	
11 10 "	25 10 "	37 8 "	1,100	716	Idem.	
4 5 "	26 10 "	31 3 "	1,100	611	Idem.	
"	36 6 "	36 6 "	1,140	756	Idem.	
6 3 14	26 9 16	35 1 "	1,140	665	Idem.	
4 9 "	25 8 "	30 5 "	1,100	595	Idem.	
"	35 7 "	35 7 "	1,400	905	Idem.	
7 4 "	31 8 "	39 " "	2,636	1,757	1 ^{er} nov. 1852.	
		A REPORTER. . . . fr.		80,203		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
93	Van Haaps, P.	Préposé des douanes	32
94	Van Steenbeeck, G.	Id. id.	47
95	Demanez, J.-B.	Sous-brigadier id.	52
96	Nicolay, J.-J.	Id. id.	54
97	Coemelek, P.-L.	Id. id.	54
98	Van Renterghem, L.-F.	Brigadier id.	53
99	Vande Weghe, J.-J.	Id. id.	54
100	Deleu, L.-B.	Préposé id.	47
101	Bourguinion, C.-J.	Id. id.	57
102	Monteyremar, L.-J.-A.	Receveur de la garantie	65
103	Lonneux, D.-J.	Id. des contributions	65
104	Hove, P.-F.	Préposé des douanes	41
105	Doornaert, L.-J.	Receveur des contributions	65
106	Damiens, F.-J.	Sous-brigadier des douanes	54
107	Joignaux, P.-J.	Préposé id.	47
108	Depouhon, J.	Id. id.	56
109	Watelet, J.-B.	Sous-brigadier id.	58

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

ANNÉES DE SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.
SÉDENTAIRES.	ACTIFS.					
			REPORT. . . fr.	80,203		
Ans. Mois. Jours. " "	Ans. Mois. Jours. 10 4 "	Ans. Mois. Jours. 10 4 "				
			640	175	1 ^{er} novemb. 1852.	
13 1 "	12 8 "	25 9 "	700	502	Idem.	
4 8 "	26 5 "	31 1 "	940	518	Idem.	
4 7 3	13 7 27	18 5 "	940	299	Idem.	
6 6 "	25 5 "	31 11 "	940	550	Idem.	
" "	26 4 "	26 4 "	1,100	526	Idem.	
8 1 "	25 4 "	33 5 "	1,100	643	Idem.	
4 10 "	20 9 "	25 7 "	740	554	Idem.	
" "	20 2 "	20 2 "	740	271	Idem.	
32 5 "	" "	32 5 "	1,193	591	Idem.	
37 0 "	" "	37 6 "	<u>2 020</u> <u>2 404</u>	1,505	Idem.	Non liquidée.
" "	20 5 "	20 5 "	740	274	Idem.	
44 11 "	" "	44 11 "	<u>2 551</u> <u>2 121</u>	1,695	1 ^{er} décemb. 1852.	
4 6 "	26 6 "	31 " "	940	611	Idem.	Pension non liquidée. Infirmité provenant d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonc- tions.
" "	19 11 "	19 11 "	740	554	Idem.	
" "	15 2 "	13 2 "	700	262	Idem.	
19 2 "	17 " "	36 2 "	940	567	Idem.	
			TOTAL. . . . fr.	89,748		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

Extinctions de pensions civiles du Département des Finances, pendant l'année 1852.

2°. — PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	N° de l'inscription.	NOM DU TITULAIRE de LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou DE L'EXTINCTION de la pension.	CAUSE DE LA CESSATION de LA PENSION.	MONTANT de LA PENSION éteinte.	Observations.
1	1787	Dever, C.	11 janvier 1852.	Décès	856 »	
2	558	De Grand Ry, J.-E.	14 novem. 1851.	Id.	864 »	
3	547	Allart, D.-J.	24 novem. »	Id.	428 »	
4	478	Dumont, H.-L.-J.	25 novem. »	Id.	715 »	
5	260	Lockmans, J.-L.-J.	7 octobre »	Id.	1,754 »	
6	670	Lacaille, J.-M.	21 octobre »	Id.	854 »	
7	254	Laurent, J.-J.	30 octobre »	Id.	690 »	
8	267	Devolder, P.-E.	29 novem. »	Id.	929 »	
9	277	Colmant, A.-J.	30 janvier 1852.	Id.	682 »	
10	700	Kerckx, G.-J.	7 mars »	Id.	2,227 »	
11	686	Demeuse, L.-J.	16 mars »	Id.	2,587 »	
12	753	Delaveleye, L.-S.	6 février »	Id.	2,021 »	
13	219	Gobiert, F.-J.	1 mars »	Id.	1,501 »	
14	1522	Minet, C.-A.	7 mai »	Id.	746 »	
15	94	Wilgot, M.-J.	10 mars »	Id.	690 »	
16	564	Rosseels, P.	14 décem. 1851.	Id.	205 »	
17	825	De Crox, H.	10 mars 1852.	Id.	2,503 »	
18	1720	Smits, M.-J.	10 mars »	Id.	1,258 »	
19	252	Mestach, C.-L.	10 mars »	Id.	698 »	
20	222	Herreyens, E.-J.	1 mai »	Id.	1,041 »	
21	504	Huet, R.-J.-C.	24 octobre 1851.	Id.	768 »	
22	182	Devries, M.-C.	31 mars 1852.	Id.	795 »	
23	787	Collette, G.-J.	5 décem. 1851.	Id.	1,025 »	
24	618	Nossent, N.-J.	4 mars 1852.	Id.	759 »	
25	257	Laurent, B.-J.	19 mai »	Id.	1,085 »	
26	562	La Planche, P.	19 avril »	Id.	570 »	
27	189	Vanden Dungen, J.	5 avril »	Id.	406 »	
28	1872	Stekelbergh, G.	18 juin »	Id.	264 »	
29	772	Moreels, J.-B.	5 mai »	Id.	587 »	
30	528	Demeren, A.-G.-J.-F.	7 juin »	Id.	1,904 »	
A REPORTER. fr.					30,981 »	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

NUMÉRO D'ORDRE.	N° de l'inscription.	NOM DU TITULAIRE de LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou DE L'EXTINCTION de la pension.	CAUSE DE LA CESSATION de LA PENSION.	MONTANT de LA PENSION éteinte.	Observations.
				REPORT. fr.	50,981	•
31	294	Deliège, F.-J.	18 juin 1852.	Décès	754	•
32	156	Dens, J.-B.	2 juin	Id.	848	•
33	470	Clereus, G.-J.	8 mai	Id.	758	•
34	410	Dequant, G.-M.-B.	5 juillet	Id.	1,250	•
35	1865	Fraikin, J.-F.	2 août	Id.	181	•
36	207	Haack, P.-E.	20 août	Id.	545	•
37	525	Huysman-D'Honssem	27 septem.	Id.	6,000	•
38	577	Van Huele, H.-N.-A.	10 août	Id.	285	•
39	1854	Eckert, P.-J.	10 août	Id.	4,865	•
40	1798	Timmermans, P.-J.	20 septem.	Id.	2,768	•
41	1914	Schellens, J.-H.	28 septem.	Id.	175	•
42	1730	Losson, J.-J.	4 août	Id.	650	•
43	166	Minet, P.-J.	28 septem.	Id.	675	•
44	1612	Leceu, A.-J.	10 octobre	Id.	780	•
45	1753	Goffaux, A.-E.-E.	9 octobre	Id.	1,074	•
46	511	Delanoy, J.	8 novem.	Id.	345	•
47	1549	Gose, J.-B.	21 janvier	Id.	25	•
Montant des extinctions constatées en 1852. parmi les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci. fr.					52,955	•
Il faut y ajouter :						
Les extinctions constatées, également en 1852, sur les pensions des fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite.					44,567	•
TOTAL des extinctions en 1852. fr.					97,520	•
Au 1 ^{er} janvier 1853. les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances, en y comprenant une somme de 18,615 francs pour les pensions non encore liquidées de fonctionnaires admis à la retraite en 1852, s'élevaient à fr.					1,512,000	•
Les pensions à accorder éventuellement pendant l'année 1853. sont évaluées à fr.					95,000	
Mais les extinctions qui se produiront pendant la même année, étant présumées devoir être de la même somme					95,000	
Il en résulte que les pensions à servir au 1 ^{er} janvier 1854. resteront au même chiffre qu'au 1 ^{er} janvier 1853.						
On évalue les pensions nouvelles pour 1854, à fr.					105,000	
Et les extinctions. à					100,000	
					5,000	•
De sorte que les pensions à servir pendant l'année 1854 comporteront une somme de					1,517,000	•
Mais un crédit de 17,500 francs étant porté au Budget du Département des Finances, pour payer le premier terme des pensions à accorder pendant cette année, soit					17,500	•
Le crédit proposé au Budget de la Dette publique, pour le service des pensions du Département des Finances, pendant l'exercice 1854, peut être évalué à					1,490,500	•
Ou somme ronde.					1,500,000	•
Soit une diminution de 2,000 francs sur le crédit de l'exercice 1855.						

